
EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 13 mai 2025 à 19 h 30 en la salle du conseil et webdiffusée, sous la présidence de M. le maire Mario Lemay, à laquelle sont présents les conseillères Josée Marc-Aurèle, Sylvie Beaulieu, Amélie Poirier, Lucie Bisson et les conseillers Sylvain Dubuc, Claude Dalpé, Christian Huard et Eric Faucher formant QUORUM.

Sont également présentes :

Mme Mélanie Brisson, directrice générale

M^e Alexandrine Gemme, greffière adjointe

La séance débute à 19 h 30.

25-203

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par M. Eric Faucher
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. OUVERTURE

- 1.1. Réflexion
- 1.2. Présentation et diffusion – Rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe – Exercice financier 2024
- 1.3. Proclamations
- 1.4. Parole au public
 - 1215, boulevard N.-P.-Lapierre – Zone H-337
 - 1275, rang de la Vallée – Zone A-807
 - 475, 485 et 495, avenue des Bâtisseurs – Zone A-804

2. ORDRE DU JOUR ET PROCÈS-VERBAUX

- 25-203 2.1. Adoption de l'ordre du jour
- 25-204 2.2. Adoption – Procès-verbaux – Séance ordinaire du 8 avril 2025 et séance extraordinaire du 5 mai 2025

3. DIRECTION GÉNÉRALE ET MAIRIE

- 25-205 3.1. Autorisation préalable – Dépenses des membres du conseil municipal
- 25-206 3.2. Demande – Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) – Travaux d'aménagement d'une piste cyclopédestre au parc Jordi-Bonet

4. GESTION ADMINISTRATIVE

- 25-207 4.1. Autorisation – Libération du fonds de garantie en responsabilité civile primaire – Regroupement Varennes/Sainte-Julie – Période du 1^{er} décembre 2015 au 1^{er} décembre 2016

5. RESSOURCES HUMAINES

- 25-208 5.1. Embauche – Coordonnatrice, sécurité routière et mobilité durable – Service des infrastructures et gestion des actifs

25-209 5.2. Embauche – Chef à la formation et au maintien des compétences (contractuel) – Service de sécurité incendie

25-210 5.3. Mesure disciplinaire – 7 avril 2025

6. GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

25-211 6.1. Adjudication – Fourniture et installation de modules de jeux au parc Arthur-Gauthier – Projet R-1316, lot 2

7. FINANCES ET APPROVISIONNEMENTS

25-212 7.1. Approbation – Liste des paiements à ratifier et des comptes à payer

25-213 7.2. Achat d'équipements et de fournitures – Fonds de roulement

25-214 7.3. Affectations – Excédent de fonctionnement non affecté

25-215 7.4. Attribution – Contrat de service infonuagique de sauvegarde des produits Microsoft 365

25-216 7.5. Attribution – Contrat de service de téléphonie hébergé 3CX

25-217 7.6. Attribution – Services professionnels de vérification de l'optimisation des ressources pour les exercices 2025 à 2027 – Projet SA-25-21

8. INFRASTRUCTURES

25-218 8.1. Adjudication – Travaux de réaménagement du parc Arthur-Gauthier et d'une portion du parc Desrochers – Projet R-1316, lot 1

25-219 8.2. Provision – Travaux de réaménagement du parc Arthur-Gauthier et d'une portion du parc Desrochers – Projet R-1316, lot 1

25-220 8.3. Adjudication – Travaux d'aménagement d'une traverse surélevée à l'intersection de la rue du Moulin et de l'avenue l'Abbé-Théoret et d'un passage piéton sur le boulevard des Hauts-Bois – Projet R-1332, lot 1

25-221 8.4. Provision – Travaux d'aménagement d'une traverse surélevée à l'intersection de la rue du Moulin et de l'avenue l'Abbé-Théoret et d'un passage piéton sur le boulevard des Hauts-Bois – Projet R-1332, lot 1

25-222 8.5. Attribution – Réduction des boues aux étangs aérés – Projet SI-25-273

25-223 8.6. Attribution – Remplacement de l'unité de climatisation UC-1 aux ateliers municipaux – Fonds de roulement

25-224 8.7. Autorisation – Réparation de la soufflante numéro 1 à l'usine d'épuration

25-225 8.8. Autorisation – Dépense supplémentaire – Entretien du réseau d'éclairage public et divers travaux électriques sur le territoire – Projet SA-24-65

9. LOISIRS

25-226 9.1. Aide financière – Soutien à l'excellence

25-227 9.2. Autorisation de signature – Entente relative à l'entretien des pistes de vélo de montagne aux parcs Desrochers et Edmour-J.-Harvey – Sentiers vélo Mont-Saint-Bruno

10. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

25-228 10.1. Approbation – Liste des plans d'implantation et d'intégration architecturale

-
-
- 25-229 10.2. Demande de dérogation mineure – Implantation d'un solarium – 1215, boulevard N.-P.-Lapierre – Zone H-337
- 25-230 10.3. Demande de dérogation mineure – Construction d'un garage attenant – 1275, rang de la Vallée – Zone A-807
- 25-231 10.4. Demande de dérogation mineure – Ratio de cases de stationnement – 475, 485 et 495, avenue des Bâisseurs (Boucle J) – Zone A-804
- 25-232 10.5. Approbation – Planification des besoins d'espace – Centre de services scolaire des Patriotes

11. RÉGLEMENTATION

- 25-233 11.1. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement – Règlement 1149-26 modifiant le Règlement 1149 sur la tarification des différents services municipaux
- 25-234 11.2. Avis de motion et adoption d'un projet de règlement – Règlement 1285-1 modifiant le Règlement 1285 visant à améliorer l'offre de logements abordables afin de modifier la section 5 sur les exigences

12. DOCUMENTS DÉPOSÉS

- 12.1. Rapport financier consolidé et rapport de l'auditeur indépendant – Exercice financier 2024
- 12.2. Rapport d'adjudication – Émission d'obligations du 5 mai 2025
- 12.3. Procès-verbal – Assemblée ordinaire du comité consultatif d'urbanisme – 9 avril 2025
- 12.4. Procès-verbal modifié – Assemblée ordinaire du 15 janvier 2025 du comité consultatif d'urbanisme
- 12.5. Liste d'embauche et des mouvements de main-d'œuvre

13. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

- 25-235 15.1. Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

PRÉSENTATION ET DIFFUSION – RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE – EXERCICE FINANCIER 2024

ATTENDU QUE conformément à l'article 105.2.2 de la *Loi sur les cités et villes*, le maire doit faire rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe au cours d'une séance ordinaire du conseil tenue au plus tard au mois de juin;

ATTENDU QUE cet article prévoit également que le rapport du maire est diffusé sur le territoire de la ville conformément aux modalités déterminées par le conseil;

PAR CONSÉQUENT, il est constaté que le maire a fait rapport sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier 2024 de la Ville de Sainte-Julie.

Ce rapport sera diffusé sur le territoire de la ville au moyen d'une publication sur le site Web de la Ville et d'un affichage sur les panneaux à messages variables invitant les citoyens à consulter le rapport.

PROCLAMATION – MAI, « MOIS DE LA SENSIBILISATION À LA SCLÉROSE EN PLAQUES (SP) »

ATTENDU QU'en moyenne douze Canadien.ne.s reçoivent chaque jour un diagnostic de sclérose en plaques et que cette maladie a des répercussions sur toutes les sphères de la vie d'une personne qui en est atteinte;

ATTENDU QUE la sclérose en plaques est la maladie neurologique la plus répandue chez les jeunes adultes au Canada;

ATTENDU QU'il est maintenant possible d'établir un diagnostic de sclérose en plaques de plus en plus tôt dans la vie, ce qui signifie que les gens atteints de sclérose en plaques vivent pendant une plus longue période qu'auparavant avec cette maladie;

ATTENDU QUE l'objectif ultime de SP Canada – Division du Québec est de bâtir un monde sans sclérose en plaques;

PAR CONSÉQUENT, la Ville de Sainte-Julie proclame le mois de mai « *Mois de la sensibilisation à la sclérose en plaques* »;

La Ville de Sainte-Julie encourage la population à s'informer au sujet de la sclérose en plaques et à soutenir les organismes venant en aide aux gens touchés par cette maladie.

PROCLAMATION – 17 MAI, « JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE »

ATTENDU QUE la *Charte québécoise des droits et libertés de la personne* reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre;

ATTENDU QUE le Québec est une société ouverte à tous et à toutes, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre;

ATTENDU QUE, malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBTQ+, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société;

PAR CONSÉQUENT, la Ville de Sainte-Julie proclame le 17 mai 2025 « *Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie* » et s'engage à hisser le drapeau de la fierté en soutien à la cause, le 17 mai 2025.

PAROLE AU PUBLIC

- 1215, boulevard N.-P.-Lapierre – Zone H-337
- 1275, rang de la Vallée – Zone A-807
- 475, 485 et 495, avenue des Bâtisseurs – Zone A-804

Audition des personnes intéressées

- Aucune intervention.

25-204

ADOPTION – PROCÈS-VERBAUX – SÉANCE ORDINAIRE DU 8 AVRIL 2025 ET SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 5 MAI 2025

Il est PROPOSÉ par Mme Sylvie Beaulieu
APPUYÉ par M. Claude Dalpé

RÉSOLU :

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Sainte-Julie tenue le 8 avril 2025 ainsi que de la séance extraordinaire tenue le 5 mai 2025 soient adoptés tels que présentés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-205

AUTORISATION PRÉALABLE – DÉPENSES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

ATTENDU la résolution 25-009 adoptée lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 14 janvier 2025 autorisant au préalable les dépenses pour l'année 2025 pour les membres du conseil municipal;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser des dépenses non prévues à la résolution 25-009;

Il est PROPOSÉ par M. Christian Huard
APPUYÉ par M. Sylvain Dubuc

RÉSOLU :

D'autoriser les dépenses d'un membre du conseil municipal pour sa participation à l'activité suivante :

ACTIVITÉ	DATE ET LIEU	COÛT/PERSONNE	NOMBRE DE MEMBRES	TOTAL
Gala Nomina - L'excellence & l'innovation en loisir et en sport en Montérégie	12 juin 2025 Hôtel Imperia Boucherville	135 \$, plus les frais de déplacement	1	175 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-206

DEMANDE – PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AU DÉVELOPPEMENT DES TRANSPORTS ACTIFS DANS LES PÉRIMÈTRES URBAINS (TAPU) – TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UNE PISTE CYCLOPÉDESTRE AU PARC JORDI-BONET

ATTENDU QUE le *Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU)* vise à accroître la part modale des déplacements actifs en milieu urbain et à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) associées aux déplacements des personnes;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance des modalités d'application du *Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU)*;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

ATTENDU QUE le projet de travaux d'aménagement d'une piste cyclopédestre au parc Jordi-Bonet, et déposé relativement à ce programme, est estimé à 697 642 \$ (incluant les taxes nettes), et que l'aide financière demandée au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec est de 348 821 \$;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser un de ses représentants à signer cette demande;

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

QUE la Ville de Sainte-Julie autorise la présentation d'une demande d'aide financière;

QUE la Ville de Sainte-Julie confirme avoir lu et compris les modalités d'application du programme;

QUE la Ville confirme son engagement à faire réaliser le projet admissible selon les modalités en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée;

QUE la Ville certifie que Mme Mélanie Brisson, directrice générale, est dûment autorisée à signer tout document ou entente incluant la convention d'aide financière, si applicable, à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-207

AUTORISATION – LIBÉRATION DU FONDS DE GARANTIE EN RESPONSABILITÉ CIVILE PRIMAIRE – REGROUPEMENT VARENNES/SAINTE-JULIE – PÉRIODE DU 1^{er} DÉCEMBRE 2015 AU 1^{er} DÉCEMBRE 2016

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie est titulaire d'une police d'assurance émise par l'assureur Lloyd's sous le numéro DL 009900-13 et que celle-ci couvre la période du 1^{er} décembre 2015 au 1^{er} décembre 2016;

ATTENDU QUE cette police est sujette à une franchise individuelle de même qu'à un fonds de garantie en assurance responsabilité civile primaire;

ATTENDU QU'un fonds de garantie d'une valeur de 649 992 \$ fut mis en place afin de garantir ce fonds de garantie en responsabilité civile primaire et que la Ville de Sainte-Julie y a investi une quote-part de 67 154 \$ représentant 10,33 % de la valeur totale du fonds;

ATTENDU QUE la convention relative à la gestion des fonds de garantie prévoit ce qui suit au titre de la libération des fonds:

« LIBÉRATION DES FONDS

Les fonds de garantie sont maintenus en opération jusqu'à épuisement des sommes par remboursement du coût des règlements des sinistres qui lui sont imputables ou jusqu'à ce que toutes les réclamations rapportées soient complètement réglées ou que la prescription soit acquise ou ait été reconnue comme telle par un tribunal pour toutes les réclamations couvertes par les polices émises pour la période visée.

Sur attestation conjointe de l'Assureur et des villes assurées à l'effet qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par les polices émises pour la période visée, le reliquat des fonds est libéré et retourné aux municipalités assurées, à chacune selon sa quote-part, accompagné de la comptabilité détaillée du compte ainsi que la liste de tous les remboursements effectués »;

ATTENDU QUE l'ensemble des réclamations déclarées à l'assureur Lloyd's touchant ladite police et ledit fonds de garantie en responsabilité civile primaire ont été traitées et fermées par l'assureur;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie confirme qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par la police d'assurance émise par l'assureur Lloyd's pour la période du 1^{er} décembre 2015 au 1^{er} décembre 2016 pour laquelle des coûts liés au paiement des réclamations pourraient être engagés;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie demande que le reliquat de 340 370,63 \$ de ce fonds de garantie en responsabilité civile primaire soit libéré conformément à la convention précitée;

ATTENDU QU'il est entendu que la libération des fonds met un terme aux obligations de l'assureur, à quelque titre que ce soit, exception faite de toute réclamation susceptible de mettre en œuvre la garantie offerte en excédant dudit fonds de garantie en responsabilité civile primaire;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie s'engage cependant à donner avis à l'assureur de tous faits et circonstances susceptibles de donner lieu à une réclamation de même que de toute réclamation, quelle qu'en soit l'importance, qui pourrait être recevable aux termes de la police émise pour la période du 1^{er} décembre 2015 au 1^{er} décembre 2016;

ATTENDU QUE l'assureur Lloyd's pourra alors enquêter ou intervenir selon ce qu'il estimera à propos;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie s'engage à retourner, en partie ou en totalité, le montant qu'il lui sera ristourné dudit fonds de garantie si jamais une réclamation se déclare dans le futur et que celle-ci engage le fonds de garantie en responsabilité civile primaire pour la période du 1^{er} décembre 2015 au 1^{er} décembre 2016;

Il est PROPOSÉ par Mme Josée Marc-Aurèle
 APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

D'autoriser l'Union des municipalités du Québec à procéder aux versements du reliquat dudit fonds de garantie aux membres du regroupement Varennes/Sainte-Julie dans les mêmes proportions que ceux-ci y ont contribué lors de sa constitution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-208

**EMBAUCHE – COORDONNATRICE, SÉCURITÉ ROUTIÈRE ET MOBILITÉ DURABLE
– SERVICE DES INFRASTRUCTURES ET GESTION DES ACTIFS**

ATTENDU la nécessité de pourvoir au poste de coordonnateur, sécurité routière et mobilité durable au Service des infrastructures et gestion des actifs;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des ressources humaines lors de la commission administrative du 12 mai 2025;

Il est PROPOSÉ par Mme Sylvie Beaulieu
 APPUYÉ par M. Eric Faucher

RÉSOLU :

D'embaucher Geneviève Lessard à titre de coordonnatrice, sécurité routière et mobilité durable au Service des infrastructures et gestion des actifs, à compter du 9 juin 2025, selon les conditions de travail du personnel cadre en vigueur à la Ville de Sainte-Julie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-209

**EMBAUCHE – CHEF À LA FORMATION ET AU MAINTIEN DES COMPÉTENCES
(CONTRACTUEL) – SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

ATTENDU la nécessité de pourvoir au poste contractuel de chef à la formation et au maintien des compétences au Service de sécurité incendie;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des ressources humaines lors de la commission administrative du 12 mai 2025;

Il est PROPOSÉ par M. Christian Huard
 APPUYÉ par M. Sylvain Dubuc

RÉSOLU :

D'embaucher Luc Collin au poste contractuel de chef à la formation et au maintien des compétences au Service de sécurité incendie, à compter du 14 mai 2025;

D'autoriser le directeur du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, le contrat d'embauche à intervenir avec M. Collin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-210

MESURE DISCIPLINAIRE – 7 AVRIL 2025

ATTENDU les actes reprochés à la personne concernée par la présente;

ATTENDU la note de service du directeur du Service des ressources humaines datée du 7 avril 2025;

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par Mme Josée Marc-Aurèle

RÉSOLU :

DE suspendre sans salaire cette personne pour une durée de cinq (5) jours ouvrables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-211

**ADJUDICATION – FOURNITURE ET INSTALLATION DE MODULES DE JEUX AU
PARC ARTHUR-GAUTHIER – PROJET R-1316, LOT 2**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a procédé à une demande de soumissions publique pour la fourniture et l'installation de modules de jeux au parc Arthur-Gauthier;

ATTENDU QUE la réception des soumissions s'est tenue le 28 avril 2025;

ATTENDU QUE le comité de sélection s'est réuni et a procédé à l'analyse des soumissions le 5 mai 2025;

ATTENDU QU'un rapport de conformité et de recommandation a été présenté aux membres du conseil municipal par la secrétaire du comité de sélection lors de la commission administrative du 12 mai 2025;

Il est PROPOSÉ par Mme Josée Marc-Aurèle
APPUYÉ par M. Sylvain Dubuc

RÉSOLU :

D'adjuger le contrat R-1316, lot 2 concernant la fourniture et l'installation de modules de jeux au parc Arthur-Gauthier à l'entreprise ayant obtenu le plus haut pointage final, soit Tessier Récréo-Parc inc., située au 825, rue Théophile-Saint-Laurent, C.P. 57, Nicolet, Québec, J3T 1A1, pour un montant de 299 986,81 \$, toutes taxes comprises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

RÉSOLU :

DE virer un montant de 6 603 000 \$ de l'excédent de fonctionnement non affecté pour les réserves suivantes :

- Excédent de fonctionnement affecté – Immobilisations : 2 700 000 \$
- Excédent de fonctionnement affecté – Pavage : 2 000 000 \$
- Excédent de fonctionnement affecté – Rachat de la dette : 500 000 \$
- Excédent de fonctionnement affecté – Assainissement –
 environnement : 750 000 \$
- Excédent de fonctionnement affecté – Transport en commun : 200 000 \$
- Excédent de fonctionnement affecté – Éventualités : 453 000 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-215

**ATTRIBUTION – CONTRAT DE SERVICE INFONUAGIQUE DE SAUVEGARDE
DES PRODUITS MICROSOFT 365**

ATTENDU QU'une recherche de prix a été effectuée pour un contrat de service d'une durée de trente-six (36) mois visant l'acquisition de service infonuagique de sauvegarde des produits Microsoft 365 hébergés;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par la direction générale lors de la commission administrative du 12 mai 2025;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D'attribuer le contrat de service visant l'acquisition de service infonuagique de sauvegarde des produits Microsoft 365 hébergés, d'une durée de trente-six (36) mois débutant le 1^{er} juin 2025, au plus bas fournisseur conforme, soit l'entreprise Solutions informatiques Inso inc., située au 6615, avenue du Parc, Montréal, Québec, H2V 4J1, pour un montant de 12 189,96 \$, toutes taxes comprises, le tout conformément à l'offre de prix de cette entreprise en date du 1^{er} mai 2025;

D'autoriser le chef de section - Technologies de l'information et des télécommunications ou, en son absence, le directeur général adjoint et trésorier, à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, l'offre de service à intervenir avec cette entreprise, ainsi que tout autre document permettant de donner effet à la présente et à y apporter toute modification mineure jugée nécessaire;

D'autoriser le Service des finances à effectuer le paiement des mensualités ainsi que de tous autres frais, le tout conformément à l'offre de service précitée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-216

ATTRIBUTION – CONTRAT DE SERVICE DE TÉLÉPHONIE HÉBERGÉ 3CX

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie utilise actuellement un service de téléphonie hébergé 3CX pour ses communications municipales;

ATTENDU QUE le contrat avec le fournisseur actuel arrive à échéance le 1^{er} juillet 2025 et qu'il est nécessaire d'assurer la continuité du service dans son intégralité;

ATTENDU QU'une recherche de prix a été effectuée pour un contrat de service d'une durée de trente-six (36) mois visant le transfert des lignes téléphoniques existantes ainsi que la mise en fonction et le support d'une solution de téléphonie 3CX hébergée;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par la direction générale lors de la commission administrative du 12 mai 2025;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson
 APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

D'attribuer le contrat de service visant le transfert des lignes téléphoniques existantes ainsi que la mise en fonction et le support d'une solution de téléphonie 3CX hébergée, d'une durée de trente-six (36) mois débutant le 1^{er} juillet 2025, au plus bas fournisseur conforme, soit l'entreprise XMA Solutions Technologiques, située au 5524, rue Saint-Patrick, local 450, Montréal, Québec, H4E 1A8, pour un montant de 36 210,09 \$, toutes taxes comprises, le tout conformément à l'offre de prix de cette entreprise en date du 21 avril 2025;

D'autoriser le chef de section - Technologies de l'information et des télécommunications ou, en son absence, le directeur général adjoint et trésorier, à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, l'offre de service à intervenir avec cette entreprise, ainsi que tout autre document permettant de donner effet à la présente et à y apporter toute modification mineure jugée nécessaire;

D'autoriser le Service des finances à effectuer le paiement des mensualités ainsi que de tous autres frais, le tout conformément à l'offre de service précitée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-217

ATTRIBUTION – SERVICES PROFESSIONNELS DE VÉRIFICATION DE L'OPTIMISATION DES RESSOURCES POUR LES EXERCICES 2025 À 2027 – PROJET SA-25-21

ATTENDU QU'une recherche de prix a été effectuée pour des services professionnels de vérification de l'optimisation des ressources de la Ville de Sainte-Julie pour les exercices 2025 à 2027;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des finances lors de la commission administrative du 12 mai 2025;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Amélie Poirier
 APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D'attribuer le contrat SA-25-21 concernant des services professionnels de vérification de l'optimisation des ressources de la Ville de Sainte-Julie pour les exercices 2025 à 2027 au plus bas fournisseur conforme, soit l'entreprise Mallette s.e.n.c.r.l., située au 200-3075, chemin des Quatre-Bourgeois, Québec, Québec, G1W 5C4, pour un montant de 62 000,27 \$, toutes taxes comprises, le tout conformément à l'offre de prix de cette entreprise en date du 5 mai 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-218

ADJUDICATION – TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DU PARC ARTHUR-GAUTHIER ET D'UNE PORTION DU PARC DESROCHERS – PROJET R-1316, LOT 1

ATTENDU QU'une demande de soumissions publique a été effectuée pour des travaux de réaménagement du parc Arthur-Gauthier et d'une portion du parc Desrochers;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 30 avril 2025 conformément à la loi;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 5 mai 2025;

Il est PROPOSÉ par Mme Josée Marc-Aurèle
APPUYÉ par M. Sylvain Dubuc

RÉSOLU :

D'adjuger le contrat R-1316, lot 1 concernant des travaux de réaménagement du parc Arthur-Gauthier et d'une portion du parc Desrochers au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Univert Paysagement inc., située au 1142, rue Briand, Chambly, Québec, J3L 2T2, pour un montant de 725 930,19 \$, toutes taxes comprises, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 30 avril 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-219

PROVISION – TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DU PARC ARTHUR-GAUTHIER ET D'UNE PORTION DU PARC DESROCHERS – PROJET R-1316, LOT 1

ATTENDU l'adjudication du contrat R-1316, lot 1 relatif aux travaux de réaménagement du parc Arthur-Gauthier et d'une portion du parc Desrochers à l'entreprise Univert Paysagement inc., pour un montant de 725 930,19 \$, toutes taxes comprises;

ATTENDU QUE lors de la réalisation de ce projet, des dépenses imprévues au bordereau de soumission pourraient être requises;

Il est PROPOSÉ par M. Sylvain Dubuc
APPUYÉ par Mme Josée Marc-Aurèle

RÉSOLU :

D'autoriser, dans le cadre du projet précité, une provision de 7 %, soit 50 815,11 \$, portant la dépense autorisée à 776 745,30 \$, toutes taxes comprises;

DE requérir la recommandation préalable du Service des infrastructures et gestion des actifs et l'approbation de la directrice générale avant d'engager toute dépense imprévue;

DE requérir que la directrice générale informe les membres du conseil municipal de toute dépense imprévue lors de la commission administrative suivant la demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-220

ADJUDICATION – TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UNE TRAVERSE SURÉLEVÉE À L'INTERSECTION DE LA RUE DU MOULIN ET DE L'AVENUE L'ABBÉ-THÉORET ET D'UN PASSAGE PIÉTON SUR LE BOULEVARD DES HAUTS-BOIS – PROJET R-1332, LOT 1

ATTENDU QU'une demande de soumissions publique a été effectuée pour des travaux d'aménagement d'une traverse surélevée à l'intersection de la rue du Moulin et de l'avenue l'Abbé-Théoret et d'un passage piéton sur le boulevard des Hauts-Bois;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 28 avril 2025 conformément à la loi;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 5 mai 2025;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Josée Marc-Aurèle
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

D'adjuger le contrat R-1332, lot 1 concernant des travaux d'aménagement d'une traverse surélevée à l'intersection de la rue du Moulin et de l'avenue l'Abbé-Théoret et d'un passage piéton sur le boulevard des Hauts-Bois au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Pavages Maska inc., située au 3450, boulevard Choquette, Saint-Hyacinthe, Québec, J2S 8V9, pour un montant de 232 583,30 \$, toutes taxes comprises, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 28 avril 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-221

PROVISION – TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UNE TRAVERSE SURÉLEVÉE À L'INTERSECTION DE LA RUE DU MOULIN ET DE L'AVENUE L'ABBÉ-THÉORET ET D'UN PASSAGE PIÉTON SUR LE BOULEVARD DES HAUTS-BOIS – PROJET R-1332, LOT 1

ATTENDU l'adjudication du contrat R-1332, lot 1 relatif aux travaux d'aménagement d'une traverse surélevée à l'intersection de la rue du Moulin et de l'avenue l'Abbé-Théoret et d'un passage piéton sur le boulevard des Hauts-Bois à l'entreprise Pavages Maska inc., pour un montant de 232 583,30 \$, toutes taxes comprises;

ATTENDU QUE lors de la réalisation de ce projet, des dépenses imprévues au bordereau de soumission pourraient être requises;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par Mme Josée Marc-Aurèle

RÉSOLU :

D'autoriser, dans le cadre du projet précité, une provision de 7 %, soit 16 280,83 \$, portant la dépense autorisée à 248 864,13 \$, toutes taxes comprises;

DE requérir la recommandation préalable du Service des infrastructures et gestion des actifs et l'approbation de la directrice générale avant d'engager toute dépense imprévue;

DE requérir que la directrice générale informe les membres du conseil municipal de toute dépense imprévue lors de la commission administrative suivant la demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-222

ATTRIBUTION – RÉDUCTION DES BOUES AUX ÉTANGS AÉRÉS – PROJET SI-25-273

ATTENDU QU'une recherche de prix a été effectuée pour la réduction des boues aux étangs aérés;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 5 mai 2025;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par Mme Sylvie Beaulieu

RÉSOLU :

D'attribuer le contrat SI-25-273 concernant la réduction des boues aux étangs aérés à l'entreprise PR'eautech, instrumentation & odeurs inc., située au 2070, chemin des Patriotes, Richelieu, Québec, J3L 6M1, pour un montant de 57 724,83 \$, toutes taxes comprises, le tout conformément à l'offre de prix de cette entreprise en date du 19 mars 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-223

ATTRIBUTION – REMPLACEMENT DE L'UNITÉ DE CLIMATISATION UC-1 AUX ATELIERS MUNICIPAUX – FONDS DE ROULEMENT

ATTENDU QU'une recherche de prix a été effectuée pour le remplacement de l'unité de climatisation UC-1 aux ateliers municipaux;

ATTENDU la clause préférentielle prévue à l'article 4.5.1 du *Règlement 1240 sur la gestion contractuelle*;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 12 mai 2025;

Il est PROPOSÉ par M. Christian Huard
 APPUYÉ par M. Eric Faucher

RÉSOLU :

D'attribuer le contrat relatif au remplacement de l'unité de climatisation UC-1 aux ateliers municipaux à l'entreprise Climatisation E.C.L. inc., située au 1219-C, rue Principale, Sainte-Julie, Québec, J3E 0C3, pour un montant de 32 432,83 \$, toutes taxes comprises, le tout conformément à l'offre de prix de cette entreprise en date du 20 mars 2025;

QUE cet achat totalisant 29 615,50 \$, incluant les taxes nettes, soit payé par le fonds de roulement et remboursable sur une période de dix (10) ans, en dix (10) versements égaux, pour les années 2026 à 2035.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-224

AUTORISATION – RÉPARATION DE LA SOUFFLANTE NUMÉRO 1 À L'USINE D'ÉPURATION

ATTENDU QUE des réparations doivent être effectuées sur la soufflante numéro 1 de l'usine d'épuration, nécessitant le remplacement d'une pièce;

ATTENDU QUE la pièce qui doit être remplacée en est une de conception extrêmement précise et demande une expertise particulière, que détient l'entreprise Aerzen Canada inc.;

ATTENDU le paragraphe 2 de l'article 4.3.2. du *Règlement 1240 sur la gestion contractuelle*;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 12 mai 2025;

Il est PROPOSÉ par M. Eric Faucher
 APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

D'autoriser une dépense totalisant 34 307,37 \$, toutes taxes comprises, pour les réparations à effectuer sur la soufflante numéro 1;

D'autoriser, dans le cadre des réparations précitées, une provision de 5 000 \$, toutes taxes comprises, pour les imprévus, portant la dépense autorisée à 39 307,37 \$, toutes taxes comprises;

D'autoriser le Service des finances à procéder aux paiements des factures de l'entreprise Aerzen Canada inc., située au 980, rue Valois, local 100, Vaudreuil-Dorion, Québec, J7V 8P2.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-225

AUTORISATION – DÉPENSE SUPPLÉMENTAIRE – ENTRETIEN DU RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC ET DIVERS TRAVAUX ÉLECTRIQUES SUR LE TERRITOIRE – PROJET SA-24-65

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a adjugé, en janvier 2025, un contrat relatif à l'entretien du réseau d'éclairage public et divers travaux électriques sur le territoire à l'entreprise Le Groupe DR Électrique inc. pour un montant de 286 488,96 \$, toutes taxes comprises, résolution 25-014;

ATTENDU QU'une dépense supplémentaire est requise pour procéder en urgence au remplacement d'une pièce maîtresse de la soufflante numéro 1 de l'usine d'épuration, utile à son fonctionnement;

ATTENDU QUE la pièce ne peut être vendue qu'à un électricien;

ATTENDU QUE les soufflantes permettent principalement d'atténuer les odeurs provenant des étangs aérés;

ATTENDU l'article 6.4 du *Règlement 1240 sur la gestion contractuelle*;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 12 mai 2025;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par M. Eric Faucher

RÉSOLU :

D'autoriser une dépense supplémentaire totalisant 25 007,06 \$, toutes taxes comprises, incluant la pièce et la main-d'œuvre, pour le contrat SA-24-65 relatif à l'entretien du réseau d'éclairage public et divers travaux électriques sur le territoire, adjugé à l'entreprise Le Groupe DR Électrique inc., portant la valeur totale du contrat à 311 496,02 \$, toutes taxes comprises;

D'autoriser le Service des finances à procéder aux paiements des factures sur réception.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-226

AIDE FINANCIÈRE – SOUTIEN À L'EXCELLENCE

ATTENDU la réception de demandes d'aide financière pour la participation à des événements d'envergure de niveaux provincial, national et international;

ATTENDU QUE ces demandes respectent les critères d'admissibilité du volet 2 intitulé « Soutien à l'excellence » de la *Politique d'attribution des subventions du conseil municipal*;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des loisirs lors de la commission administrative du 12 mai 2025;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Josée Marc-Aurèle
APPUYÉ par M. Claude Dalpé

RÉSOLU :

DE verser une aide financière aux personnes ci-dessous nommées, afin de subvenir, en partie, à leurs frais de participation à des événements d'envergure :

NOM DU PARTICIPANT	ÉVÉNEMENT	DISCIPLINE	MONTANT
Marilie Lauzon	Finale provinciale des championnats de patinage STAR 2025	Patinage artistique	150 \$
Olivier Brunelle	Championnats nationaux de karaté 2025	Karaté	300 \$
Christo Toshkov	Coupe Canada longue piste finale	Patinage de vitesse	300 \$
TOTAL			750 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-227

AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE RELATIVE À L'ENTRETIEN DES PISTES DE VÉLO DE MONTAGNE AUX PARCS DESROCHERS ET EDMOUR-J.-HARVEY – SENTIERS VÉLO MONT-SAINT-BRUNO

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie possède des sentiers de vélo de montagne situés dans les parcs Desrochers et Edmour-J.-Harvey à Sainte-Julie, lesquels sont ouverts au public;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie doit assurer l'utilisation sécuritaire des sentiers de vélo de montagne sur son territoire;

ATTENDU QUE l'organisme Sentiers vélo Mont-Saint-Bruno désire contribuer à la pratique sécuritaire du vélo hors route dans la grande région du Mont Saint-Bruno;

ATTENDU QU'il y a lieu d'établir une entente de collaboration afin de convenir des modalités d'entretien des pistes, ainsi que des engagements de chacune des parties à l'entente;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des loisirs lors de la commission administrative du 5 mai 2025;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson
 APPUYÉ par Mme Sylvie Beaulieu

RÉSOLU :

D'autoriser le directeur du Service des loisirs à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, l'entente relative à l'entretien des pistes de vélo de montagne aux parcs Desrochers et Edmour-J.-Harvey à intervenir avec Sentiers vélo Mont-Saint-Bruno, laquelle est jointe à la présente, et à y apporter toute modification mineure jugée nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-228

APPROBATION – LISTE DES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

Il est **PROPOSÉ** par M. Christian Huard
 APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

D'approuver les demandes suivantes, relatives à des plans d'implantation et d'intégration architecturale :

- La demande de **PIIA 25-26** pour les modifications apportées aux plans-concept d'affichage de l'établissement commercial situé au **1910, chemin du Fer-à-Cheval (Ultramar)**, et ce, conformément à la résolution 546.2.25 du comité consultatif d'urbanisme adoptée le 9 avril 2025;
- La demande de **PIIA 25-27** pour les modifications apportées aux plans-concept de construction (nouvelle construction à la suite d'une démolition) au **860, montée Sainte-Julie**, et ce, conformément à la résolution 546.4.25 du comité consultatif d'urbanisme adoptée le 9 avril 2025, conditionnellement à ce que des modifications soient apportées à la gestion des matières résiduelles, soit en remplaçant les conteneurs par des bacs roulants et que le site des bacs roulants soit éloigné de la ligne arrière du lot;
- La demande de **PIIA 25-28** pour les plans-concept d'affichage de l'établissement commercial situé au **1215, rue Principale (Garage Ronny Pooch inc.)**, et ce, conformément à la résolution 546.5.25 du comité consultatif d'urbanisme adoptée le 9 avril 2025;
- La demande de **PIIA 25-29** pour les plans-concept de rénovation (transformation d'un garage en pièce habitable) de la résidence située au **631, rue du Ponceau**, et ce, conformément à la résolution 546.6.25 du comité consultatif d'urbanisme adoptée le 9 avril 2025;
- La demande de **PIIA 25-30** pour les plans-concept de rénovation (réfection des balcons) de la résidence située au **901, montée Sainte-Julie**, et ce, conformément à la résolution 546.7.25 du comité consultatif d'urbanisme adoptée le 9 avril 2025;

- La demande de **PIIA 25-31** pour les plans-concept d'aménagement (ajout d'un conteneur de métal) à l'établissement commercial situé au **1901, rue Raymond-Blais (Petro-Canada)**, et ce, conformément à la résolution 546.8.25 du comité consultatif d'urbanisme adoptée le 9 avril 2025;
- La demande de **PIIA 25-32** pour les plans-concept de rénovation (remplacement de la porte principale) du bâtiment situé au **611, boulevard Saint-Joseph**, et ce, conformément à la résolution 546.9.25 du comité consultatif d'urbanisme adoptée le 9 avril 2025;
- La demande de **PIIA 25-33** pour les plans-concept de construction (nouvelle construction à la suite d'une démolition) au **356, rue des Glaïeuls**, et ce, conformément à la résolution 546.11.25 du comité consultatif d'urbanisme adoptée le 9 avril 2025;
- La demande de **PIIA 25-34** pour les plans-concept d'affichage et d'aménagement paysager de la boucle F, faisant partie intégrante du projet Vilamo, et ce, conformément à la résolution 546.12.25 du comité consultatif d'urbanisme adoptée le 9 avril 2025;
- La demande de **PIIA 25-35** pour le retrait de la condition visant le camouflage des équipements sur le toit par écrans agencés aux bâtiments de la boucle J, faisant partie intégrante du projet Vilamo, et ce, conformément à la résolution 546.14.25 du comité consultatif d'urbanisme adoptée le 9 avril 2025;
- La demande de **PIIA 25-36** pour les modifications apportées aux plans-concept d'aménagement (installation de conteneurs) au **2020, chemin du Fer-à-Cheval**, et ce, conformément à la résolution 546.16.25 du comité consultatif d'urbanisme adoptée le 9 avril 2025;
- La demande de **PIIA 25-37** pour les plans-concept d'éclairage de la boucle F, faisant partie intégrante du projet Vilamo, et ce, conformément à la résolution 546.18.A.25 du comité consultatif d'urbanisme adoptée le 9 avril 2025;
- La demande de **PIIA 25-38** pour les plans-concept d'aménagement (installation d'un conteneur à recyclage) à l'établissement commercial situé au **1911, chemin du Fer-à-Cheval (Esso)**, et ce, conformément à la résolution 546.18.C.25 du comité consultatif d'urbanisme adoptée le 9 avril 2025;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-229

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – IMPLANTATION D'UN SOLARIUM – 1215, BOULEVARD N.-P.-LAPIERRE – ZONE H-337

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure relative à l'implantation d'un solarium au 1215, boulevard N.-P.-Lapierre a été soumise au Service de l'urbanisme;

ATTENDU QUE la demande concerne l'implantation d'un solarium en cour arrière, à 1,6 mètre de la limite latérale droite du lot, lequel a fait l'objet d'un permis délivré en 2024 et comprenant une mention indiquant que les ouvertures à moins de deux (2) mètres de la limite devaient être faites de verre translucide;

ATTENDU QU'il y a eu un malentendu et que le solarium commandé comprend un verre clair plutôt que translucide;

ATTENDU QUE la demande est conforme aux dispositions du *Code civil du Québec* relatives aux ouvertures et que le voisin immédiat est favorable à la demande;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme, dans sa résolution 546.3.25 adoptée le 9 avril 2025, recommande au conseil municipal d'approuver cette demande de dérogation mineure;

ATTENDU QU'un avis relatif à cette demande de dérogation mineure a été publié sur le site Internet de la Ville de Sainte-Julie, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE toutes les conditions préalables à l'approbation d'une dérogation mineure ont été respectées;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Sylvie Beaulieu
APPUYÉ par M. Christian Huard

RÉSOLU :

D'approuver la demande de dérogation mineure pour la propriété située au 1215, boulevard N.-P.-Lapierre, afin d'autoriser l'implantation d'un solarium à une distance de 1,6 mètre de la limite latérale droite, plutôt qu'à une distance minimale de 2 mètres, comme prescrit à l'article 11.1.5.1 du *Règlement de zonage 1101*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-230

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – CONSTRUCTION D'UN GARAGE ATTENANT – 1275, RANG DE LA VALLÉE – ZONE A-807

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure relative à la superficie d'un garage attenant à la résidence située au 1275, rang de la Vallée a été soumise au Service de l'urbanisme;

ATTENDU QUE la propriété datant de 1978, située sur un terrain de 882,6 mètres carrés en zone agricole, comprend une résidence unifamiliale isolée avec un garage simple attenant;

ATTENDU QUE la demande consiste à agrandir le garage attenant afin de le transformer en garage double, soit un agrandissement d'environ le double de sa superficie actuelle;

ATTENDU QUE le bâtiment principal occupe une superficie de plancher de 101,4 mètres carrés et que l'agrandissement proposé du garage attenant représente une superficie équivalente à 68,6 % de la superficie de plancher de la résidence;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme, dans sa résolution 546.10.25 adoptée le 9 avril 2025, recommande au conseil municipal d'approuver cette demande de dérogation mineure;

ATTENDU QU'un avis relatif à cette demande de dérogation mineure a été publié sur le site Internet de la Ville de Sainte-Julie, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE toutes les conditions préalables à l'approbation d'une dérogation mineure ont été respectées;

Il est **PROPOSÉ** par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par M. Sylvain Dubuc

RÉSOLU :

D'approuver la demande de dérogation mineure pour la propriété située au 1275, rang de la Vallée, afin d'autoriser la construction d'un garage attenant à la résidence principale ayant une superficie de plancher équivalente à 68,6 % de la superficie de plancher de la résidence, alors que la superficie maximale d'un garage attenant ou intégré pour un bâtiment d'un étage ne doit pas excéder 50 % de la superficie de plancher de la résidence, comme prescrit à l'article 4.1.7.6 du *Règlement de zonage 1101*, conditionnellement à ce que le garage attenant soit le seul sur la propriété, rendant la construction d'un garage détaché prohibée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-231

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – RATIO DE CASES DE STATIONNEMENT – 475, 485 ET 495, AVENUE DES BÂTISSEURS (BOUCLE J) – ZONE A-804

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure concernant le ratio de cases de stationnement dans le développement de la boucle J, faisant partie du projet résidentiel Vilamo, a été soumise au Service de l'urbanisme;

ATTENDU QUE lors de la présentation initiale du dossier en 2023 (résolution 523.7.23 du comité consultatif d'urbanisme), le comité consultatif d'urbanisme s'était montré favorable à réduire le ratio de cases de stationnement requis afin qu'il soit identique à celui des autres zones du territoire, soit de permettre qu'il soit de 1,5 case par logement plutôt que d'un minimum de deux (2) cases par logement;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme, dans sa résolution 546.14.25 adoptée le 9 avril 2025, recommande au conseil municipal d'approuver cette demande de dérogation mineure;

ATTENDU QU'un avis relatif à cette demande de dérogation mineure a été publié sur le site Internet de la Ville de Sainte-Julie, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE toutes les conditions préalables à l'approbation d'une dérogation mineure ont été respectées;

Il est **PROPOSÉ** par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par Mme Sylvie Beaulieu

RÉSOLU :

D'approuver la demande de dérogation mineure pour les propriétés portant les numéros 475, 485 et 495, avenue des Bâtisseurs (Boucle J du projet domiciliaire Vilamo), afin d'autoriser un nombre minimal de cases de stationnement, sur chacun des sites, établi selon un ratio de 1,5 case par logement plutôt que d'un minimum de 2 cases par logement, comme prescrit à l'article 10.11.5.4 du *Règlement de zonage 1101*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-232

APPROBATION – PLANIFICATION DES BESOINS D'ESPACE 2025 – CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES PATRIOTES

ATTENDU les articles 272.2 et suivants de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ c. I-13.3), qui prévoient un processus par lequel un centre de services scolaire doit annuellement déterminer ses besoins en matière d'immeubles à acquérir aux fins de construire ou d'agrandir une école ou un centre et, le cas échéant, établir un projet de planification des besoins d'espace;

ATTENDU QUE ce processus prévoit que le centre de services scolaire doit demander l'avis du conseil des villes et municipalités de son territoire, qui sont en tout ou en partie situées dans un secteur à l'intérieur duquel un immeuble à acquérir doit être situé, afin de construire ou agrandir une école ou un centre de formation;

ATTENDU QUE le Centre de services scolaire des Patriotes (CSSP) a transmis un tel projet de *Planification des besoins d'espace*, le 19 février 2025, à la suite de quoi la Ville a transmis un avis, résolution 25-192;

ATTENDU QU'à la suite de la réception des avis des villes et municipalités de son territoire, le conseil d'administration du CSSP a adopté la version finale de la *Planification des besoins d'espace 2025*, le 22 avril 2025, avec de légères modifications, et l'a de nouveau transmise aux villes et municipalités, afin que celles-ci l'approuvent, ou non, dans un délai de 45 jours;

ATTENDU QUE la *Planification des besoins d'espace* sera par la suite transmise au ministre de l'Éducation, avec toutes les résolutions reçues des villes et municipalités, afin que ce dernier approuve cette Planification, après consultation du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et de tout autre ministre concerné;

ATTENDU QU'à la suite de cette approbation par le ministre, la Ville de Sainte-Julie consent à céder au centre de services scolaire un immeuble situé dans le secteur visé, conformément aux caractéristiques énoncées à la planification et conditionnellement à la signature d'une entente à intervenir entre les parties, et ce, dans les deux (2) ans suivant la prise d'effet de la planification, conformément à l'article 272.10 de la *Loi sur l'instruction publique*;

Il est PROPOSÉ par Mme Josée Marc-Aurèle
APPUYÉ par M. Eric Faucher

RÉSOLU :

QUE le conseil approuve la *Planification des besoins d'espace 2025* du Centre de services scolaire des Patriotes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-233

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT –
RÈGLEMENT 1149-26 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1149 SUR LA TARIFICATION
DES DIFFÉRENTS SERVICES MUNICIPAUX**

Avis de motion est donné par Mme Amélie Poirier que le *Règlement 1149-26 modifiant le Règlement 1149 sur la tarification des différents services municipaux* sera présenté pour adoption à une séance distincte du conseil.

Le projet de règlement 1149-26 est déposé séance tenante par ce membre du conseil.

25-234

**AVIS DE MOTION ET ADOPTION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT –
RÈGLEMENT 1285-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1285 VISANT À AMÉLIORER
L'OFFRE DE LOGEMENTS ABORDABLES AFIN DE MODIFIER LA SECTION 5 SUR
LES EXIGENCES**

Avis de motion est donné par Mme Sylvie Beaulieu que le *Règlement 1285-1 modifiant le Règlement 1285 visant à améliorer l'offre de logements abordables afin de modifier la section 5 sur les exigences* sera présenté pour adoption à une séance distincte du conseil;

ATTENDU QU'il y a lieu d'ajouter une option de contribution, soit la possibilité de contribuer à la fois sous forme d'unités de logement et de contribution financière, à la section 5 relative aux exigences en matière de logement abordable;

ATTENDU QUE ce projet de règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire;

Il est PROPOSÉ par Mme Sylvie Beaulieu
 APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D'adopter le projet de *règlement 1285-1 modifiant le Règlement 1285 visant à améliorer l'offre de logements abordables afin de modifier la section 5 sur les exigences*;

DE présenter ce projet de règlement lors d'une séance de consultation publique qui se tiendra le 9 juin 2025 dans la salle du conseil de l'hôtel de ville de Sainte-Julie;

DE transmettre une copie de ce projet de règlement à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**RAPPORT FINANCIER CONSOLIDÉ ET RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT
– EXERCICE FINANCIER 2024**

ATTENDU QUE conformément à l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*, le trésorier doit, lors d'une séance du conseil municipal, déposer le rapport financier pour l'exercice qui vient de se terminer et le rapport de l'auditeur indépendant;

PAR CONSÉQUENT, dépôt est fait du rapport financier consolidé et du rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice financier 2024.

RAPPORT D'ADJUDICATION – ÉMISSION D'OBLIGATIONS DU 5 MAI 2025

ATTENDU QUE lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 8 avril 2025, le conseil a adopté la résolution 25-171 afin de procéder à l'émission d'obligations, le 5 mai 2025, pour un montant de 3 230 000 \$;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu le 23 avril 2025 et que le ministre des Finances a adjugé l'émission d'obligations au montant de 3 230 000 \$ pour la Ville de Sainte-Julie au plus bas soumissionnaire, à savoir BMO Nesbitt Burns inc.;

ATTENDU QUE les taux d'intérêt obtenus s'élèvent respectivement à 2,25 %, 2,50 %, 2,75 %, 3,25 % et 3,50 %;

PAR CONSÉQUENT, dépôt est fait du rapport d'adjudication de l'émission d'obligations du 5 mai 2025, adjugée par le ministre des Finances conformément à l'Arrêté numéro 25 du 20 novembre 2024 du ministre des Finances.

PROCÈS-VERBAL – ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – 9 AVRIL 2025

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a délibéré le 9 avril 2025 et a soumis son procès-verbal à la commission administrative du 5 mai 2025;

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de tous les points à l'ordre du jour de la réunion et de la teneur des recommandations;

PAR CONSÉQUENT, dépôt est fait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 9 avril 2025 du comité consultatif d'urbanisme, lequel est joint à la présente.

PROCÈS-VERBAL MODIFIÉ – ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 15 JANVIER 2025 DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

ATTENDU QUE le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du comité consultatif d'urbanisme tenue le 15 janvier 2025 a été déposé à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 11 février 2025;

ATTENDU QUE les résolutions 545.2.25 et 542.3.25 du comité consultatif d'urbanisme adoptées lors de la réunion du 15 janvier 2025 doivent faire l'objet de modifications, notamment en raison de la présence d'erreurs dans l'identification des bâtiments de District Sainte-Julie;

PAR CONSÉQUENT, dépôt est fait du procès-verbal modifié de l'assemblée ordinaire du comité consultatif d'urbanisme tenue le 15 janvier 2025, lequel est joint à la présente.

LISTE D'EMBAUCHE ET DES MOUVEMENTS DE MAIN-D'ŒUVRE

ATTENDU l'article 3.3 du *Règlement 1239 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires* qui exige le dépôt de la liste d'embauche de tout fonctionnaire ou employé qui est un salarié au sens du *Code du travail* ainsi que de tout employé ou fonctionnaire municipal régulier nommé à un autre poste à la séance du conseil suivant l'embauche ou la nomination;

PAR CONSÉQUENT, dépôt est fait de la liste d'embauche des personnes jointe à la présente.

EMBAUCHE DE PERSONNEL – RÉGULIER			
Nom	Statut	Poste	Date d'entrée en vigueur
Annie Desjardins	Régulier	Commis aux approvisionnement	2025-04-28

MOUVEMENT DE PERSONNEL – RÉGULIER			
Nom	Statut	Mouvement	Date d'entrée en vigueur
Thomas Archambault	Pompier	Pompier à lieutenant intérimaire	2025-05-05
Jonathan Syms	Pompier	Pompier à lieutenant intérimaire	2025-05-05
Ludovic Dupré	Pompier	Pompier à lieutenant intérimaire	2025-05-05
EMBAUCHE DE PERSONNEL – SURNUMÉRAIRE ET OCCASIONNEL			
Nom	Statut	Poste	Date d'entrée en vigueur
Anthony Lévesque	Saisonnier	Préposé à l'entretien (parcs)	2025-04-28
Antoine Leblanc	Saisonnier	Préposé aux parcs surnuméraire à un statut de saisonnier	2025-04-28
PERSONNEL ÉTUDIANT ET NON-SYNDIQUÉ			
Nom	Statut	Poste	Date d'entrée en vigueur
Amélia Blanchette	Étudiant	Préposé(e) à l'entretien des parcs	2025-05-26
Cassiopée Lorion Domingue	Étudiant	Préposé(e) à l'entretien des parcs	2025-05-26
Élizabeth Blais	Étudiant	Préposé(e) à l'entretien des parcs	2025-05-26
Lucas Labrecque	Étudiant	Préposé(e) à l'entretien des parcs	2025-05-26
Mathilde Côté-Daviau	Étudiant	Préposé(e) à l'entretien des parcs	2025-05-26
Charles Fortin	Étudiant	Préposé(e) à l'entretien des parcs	2025-06-09
Amélie Boudreau	Étudiant	Préposé(e) à l'entretien des parcs	2025-05-20
Fabricio Jaramillo Almache	Étudiant	Préposé(e) à l'entretien des parcs	2025-06-02
Xavier Trudeau	Étudiant	Préposé(e) à l'entretien des parcs	2025-05-20
Édouard Bruneau	Étudiant	Préposé(e) à l'entretien des parcs	2025-06-02
Jérôme Boutin	Étudiant	Préposé(e) à l'entretien des parcs	2025-05-20

Lyam Péloquin	Étudiant	Préposé(e) à l'entretien des parcs	2025-06-02
Nicolas Audet	Étudiant	Préposé(e) à l'entretien des parcs	2025-07-01
Bianca Groleau	Étudiant	Préposé(e) à l'entretien des parcs	2025-05-20
Charles Couture	Étudiant	Préposé(e) à l'entretien des parcs	2025-06-09
Antoine Croteau	Étudiant	Préposé(e) à l'entretien des parcs	2025-05-20
Alec Parent	Étudiant	Préposé(e) à l'entretien des parcs	2025-05-26
Tymfopii Ivasyk	Étudiant	Préposé(e) à l'entretien des parcs	2025-06-02
Aly-Sun Massicotte	Étudiant	Préposé(e) à l'entretien des parcs	2025-06-16
Edgar Emanuel	Étudiant	Préposé(e) à l'entretien des parcs	2025-05-20
Myriam Gosselin	Étudiant	Préposé(e) à l'entretien des parcs	2025-05-05
Lisa Barthe	Étudiant	Accompagnateur	2025-06-13
Daphnée Blais	Étudiant	Accompagnateur	2025-06-13
Émile Brodeur	Étudiant	Accompagnateur	2025-06-13
Léa Chamberland-Kenney	Étudiant	Accompagnateur	2025-06-13
Laurie Claveau	Étudiant	Accompagnateur	2025-06-13
Laurie Couture	Étudiant	Accompagnateur	2025-06-13
Julie Desrochers	Étudiant	Accompagnateur	2025-06-13
Mathieu Dubuc	Étudiant	Accompagnateur	2025-06-13
Victor Dubuc	Étudiant	Accompagnateur	2025-06-13
Audrey Jacques	Étudiant	Accompagnateur	2025-06-13
Marie-Pier Lamontagne	Étudiant	Accompagnateur	2025-06-13
Arianne Maltais	Étudiant	Accompagnateur	2025-06-13

Camille Paradis	Étudiant	Accompagnateur	2025-06-13
Selena Rose Prezioso	Étudiant	Accompagnateur	2025-06-13
Mia Proietti	Étudiant	Accompagnateur	2025-06-13
Joanie St-Laurent	Étudiant	Accompagnateur	2025-06-13
Shelby Vigele	Étudiant	Accompagnateur	2025-06-13
Jérémy Arseneau	Étudiant	Animateur	2025-06-13
Océane Auger	Étudiant	Animateur	2025-06-13
Sabrina Beaulieu	Étudiant	Animateur	2025-06-13
Samuel Beaulieu	Étudiant	Animateur	2025-06-13
Karim Bouaicha-Fugere	Étudiant	Animateur	2025-06-13
Raphaël Breton	Étudiant	Animateur	2025-06-13
Gabrielle Brodeur	Étudiant	Animateur	2025-06-13
Mathieu Cabana	Étudiant	Animateur	2025-06-13
Mélodie Côté	Étudiant	Animateur	2025-06-13
Justine Désautels	Étudiant	Animateur	2025-06-13
Maxine Desfossés	Étudiant	Animateur	2025-06-13
Hugo Désilets	Étudiant	Animateur	2025-06-13
Cassandra Dion	Étudiant	Animateur	2025-06-13
Alexandra Ethier Lupien	Étudiant	Animateur	2025-06-13
Nathan Fortin	Étudiant	Animateur	2025-06-13
Frédérique Gaudet	Étudiant	Animateur	2025-06-13
Émeric Guionnet	Étudiant	Animateur	2025-06-13

Chloé Hunter	Étudiant	Animateur	2025-06-13
Ketsia Elise Kabasubabu	Étudiant	Animateur	2025-06-13
Hugo Lamarche	Étudiant	Animateur	2025-06-13
Jeanne Lavoie	Étudiant	Animateur	2025-06-13
Alexandra Leblanc	Étudiant	Animateur	2025-06-13
Jasmine Leclair	Étudiant	Animateur	2025-06-13
Elizabeth Letendre	Étudiant	Animateur	2025-06-13
Charlotte Paquette	Étudiant	Animateur	2025-06-13
Jacinthe Paradis	Étudiant	Animateur	2025-06-13
Marco Robitaille	Étudiant	Animateur	2025-06-13
Samuel Rocheleau	Étudiant	Animateur	2025-06-13
Ines Amrous	Étudiant	Surveillant (service d'accueil)	2025-06-15
Constance Beaulieu	Étudiant	Surveillant (service d'accueil)	2025-06-15
Julien Blais	Étudiant	Surveillant (service d'accueil)	2025-06-15
Antoine Blais	Étudiant	Surveillant (service d'accueil)	2025-06-15
Grégoire Bronsard	Étudiant	Surveillant (service d'accueil)	2025-06-15
Juliane Chouinard	Étudiant	Surveillant (service d'accueil)	2025-06-15
Kamille Daoust	Étudiant	Surveillant (service d'accueil)	2025-06-15
Charlie Desautels	Étudiant	Surveillant (service d'accueil)	2025-06-15
Julien Édouard	Étudiant	Surveillant (service d'accueil)	2025-06-15
Alice Fortin	Étudiant	Surveillant (service d'accueil)	2025-06-15
Mathieu Gagnon	Étudiant	Surveillant (service d'accueil)	2025-06-15

Annabelle Gaudreault	Étudiant	Surveillant (service d'accueil)	2025-06-15
Dulce Camila Gutierrez Arpi	Étudiant	Surveillant (service d'accueil)	2025-06-15
Sabrina La Giorgia	Étudiant	Surveillant (service d'accueil)	2025-06-15
Coralie Laramée	Étudiant	Surveillant (service d'accueil)	2025-06-15
Antoine Leclair	Étudiant	Surveillant (service d'accueil)	2025-06-15
Thomas Lévesque	Étudiant	Surveillant (service d'accueil)	2025-06-15
Jade Maigre	Étudiant	Surveillant (service d'accueil)	2025-06-15
Kelly-Ann Robinson	Étudiant	Surveillant (service d'accueil)	2025-06-15
Émile Tremblay	Étudiant	Surveillant (service d'accueil)	2025-06-15
Aurélie Tribes	Étudiant	Surveillant (service d'accueil)	2025-06-15
Kevin Charros	Étudiant	Préposé au prêt d'embarcation	2025-06-02
Thomas Paradis	Étudiant	Préposé au prêt d'embarcation	2025-06-02

POINT 13. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC

MOT DU MAIRE

- **Arrivée du printemps** – M. Mario Lemay souhaite un bon printemps à tous les Julievilloises et Julievillois.
- **Skate Jam – 29 mai 2025** – L'évènement initialement annulé en raison des mauvaises conditions météorologiques est reporté au jeudi 29 mai prochain, au parc N.-P.-Lapierre.
- **Skatepark** – Le nouveau skatepark a été sélectionné comme finaliste dans la catégorie *Prix Innovation - Sport* dans le cadre du gala Nomina, organisé par Loisir et sport Montérégie. Le gala aura lieu le jeudi 12 juin 2025.
- **Vente-débarras – 24 et 25 mai 2025** – Le samedi 24 mai, les citoyens qui désirent se regrouper lors de la vente-débarras pourront le faire dans le stationnement de l'hôtel de ville.
- **Fête au Vieux-Village – 7 juin 2025** – La Fête au Vieux-Village est de retour avec une nouvelle édition. Les citoyens et les marchands sont attendus en grand nombre.
- **À vos marques Sainte-Julie** – M. Lemay souligne le grand succès de l'évènement qui s'est tenu le 3 mai dernier. Plus de 800 participants ont couru, marché ou relevé le défi de la course à obstacles. M. Lemay remercie les quelque 60 bénévoles, les employés municipaux ainsi que les commanditaires pour leur contribution au succès et à la qualité de l'activité. Les profits seront remis aux organismes reconnus par la Ville.

POINT 14. PÉRIODE DE QUESTIONS

- **Travaux d'installation d'une chambre de vannes – Installation de débitmètres – Rue Albert-Ferland** – Une citoyenne demande en quoi consistent les travaux d'aqueduc sur la rue Albert-Ferland et si ces travaux ont un lien avec les inondations dans le secteur du Moulin. Elle se demande également si des anomalies relevées lors de tests par caméra en seraient à l'origine.
- **Travaux d'entretien de canal – Rue Germaine-Guèvremont** – Une question est soulevée concernant la venue prochaine d'une pépinière pour effectuer le nettoyage du canal à hauteur de la rue Germaine-Guèvremont. Une confirmation est demandée à ce sujet.
- **Refoulements – Secteur de l'école du Moulin** – Une citoyenne demande une mise à jour sur les démarches en cours visant à améliorer la résilience du secteur face aux refoulements. Elle souhaite connaître les derniers développements dans la recherche de solutions.
- **Parc Denise-Pelletier** – Un citoyen demande si des améliorations sont prévues au parc Denise-Pelletier.

25-235

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est **PROPOSÉ** par Mme Sylvie Beaulieu
 APPUYÉ par M. Claude Dalpé

RÉSOLU :

QUE la séance soit et est levée à 20 h 26.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Mario Lemay
Maire

Alexandrine Gemme
Greffière adjointe